

**Fiche d'inscription
CINEMA EN LIBERTE #7**



Contact:

Association Au cœur des arts, 96, avenue Louis Roche, 83000 Toulon

Lisa : 06 08 42 13 94 / Béatrice : 06 71 91 50 51

cinemaenliberte@gmail.com

Facebook : Festival Cinéma en Liberté

A envoyer avant le 1 Mars 2018 à l'adresse : cinemaenliberte@gmail.com

Mettre en objet du mail : « FICEL 2018 » puis le titre de votre film

- La présente fiche d'inscription et
- Le règlement daté et signé
- L'affiche ou une image du film

FILM

Titre:

Lien de visionnage (Viméo, Youtube ...) :

Code de visionnage (éventuel) :

Genre : **Durée (générique compris) :** min sec

Mois / Année d'achèvement: **Pays :**

Format max de projection disponible (1920 x 1080 ...) :

U oyen de production :

Lien de la bande annonce (facultatif):

synopsis

REALISATEUR

Prénom : **Nom :**

Date de naissance : **Nationalité :**

Adresse :

Téléphone : **Email :**

Site internet / réseau social :

Merci de lire et signer le règlement ci-après

Règlement

CINEMA EN LIBERTE # 7



Contact:

Association Au cœur des arts, 96, avenue Louis Roche, 83000 Toulon

Lisa : 06 08 42 13 94 / Béatrice : 06 71 91 50 51

cinemaenliberte@gmail.com

Page Facebook : Festival Cinéma en Liberté

www.cinemaenliberte.com

Article 1: Le Festival

Le Festival International Cinéma en Liberté (FICEL) organisé par l'association « Au cœur des Arts » a pour but de promouvoir des courts métrages, de permettre une rencontre entre les cinéastes et vidéastes et le public. Pour cette septième édition, la manifestation aura lieu à la Tour Royale à Toulon les 8 et 9 juin 2018. Cet événement est ouvert à tous genres de films (documentaire, fiction, performance, expérimental ...) amateurs ou professionnels de tout âge et horizon.

Article 2: Les films

Aucun thème n'est imposé. Les films seront retenus pour leur qualité artistique, leur pertinence, leur singularité et leur regard sur le monde. La durée du film ne doit pas excéder 30 minutes, générique compris. Pour les films en langue étrangère, la présence des sous titrages français incrustés dans le film est impérative. Un même réalisateur peut envoyer plusieurs films.

Article 3: Inscription

L'inscription est gratuite, elle se fait par mail à envoyer avant le 01/03/18 minuit à cinemaenliberte@gmail.com
La fiche d'inscription et le règlement sont à télécharger sur le site www.cinemaenliberte.com

Les participants devront envoyer un seul mail par film proposé, et :

- Ecrire en objet du mail : « FICEL2018 » puis le titre du film, sous la forme « FICEL2018 Titre de votre Film »
- Joindre dans ce même mail les 2 « pièces jointes » suivantes:
 - La fiche d'inscription et le règlement renseignés et signés (.pdf),
 - l'affiche du film ou une image du film (.jpg ou .JPEG)

Le règlement signé et la fiche d'inscription peuvent également être envoyés en version papier par la poste, avant le 01/03/18 à l'adresse suivante :

Association « Au cœur des arts », 96 avenue Louis Roche, 83000 Toulon

Dans ce cas, envoyer par mail le lien de visionnage du film et le code éventuel à cinemaenliberte@gmail.com.

Préciser dans le corps du mail « règlement et fiche d'inscription envoyés par la poste »

Article 4: Présélection

Le comité de sélection rendra sa décision de présélection avant le 01 Avril.

Les participants présélectionnés seront informés par mail et seront invités à envoyer en vue de la projection un fichier de leur œuvre en qualité HD (720p ou 1080p) au format .MP4 et avec sous-titres intégrés au film (si film en langue étrangère).

Ce fichier devra être envoyé via une plateforme de téléchargement (type Wetransfer) avant le 01 Mai 2018 minuit à cinemaenliberte@gmail.com.

Passé cette date, le comité de sélection se verra obligé d'annuler la présélection du film et en présélectionnera un autre sur liste d'attente.

Article 5: sélection et prix

La liste des films sélectionnés sera envoyée par mail à tous les participants.

Un prix « coup de cœur » sera décerné par le parrain du festival ou par un artiste désigné, à l'issue du festival.

Le prix décerné sera de nature symbolique et artistique.

En cas d'absence du réalisateur primé, le prix lui sera envoyé par la poste.

Article 6: Présence des réalisateurs

Les réalisateurs sélectionnés sont invités à participer au festival pour échanger avec le public.

S'ils le souhaitent, ils pourront être logés à proximité du lieu de projection par l'association et bénéficieront de tickets repas le temps de la manifestation. Un pass d'accès au festival leur sera offert.

Le transport aller et retour restent à la charge des réalisateurs.

La présence des réalisateurs n'est pas obligatoire.

Article7: Exploitation

Les participant(e)s sélectionnés cèdent à l'association « Au cœur des arts », sans contrepartie, les droits de diffusion de leur(s) film(s) dans le cadre du Festival International du Cinéma en Liberté, ainsi que les droits de reproduction des photographies et des extraits (10% maximum de la durée totale du film, et pas plus d'une minute) pour la diffusion dans les supports de communications et publications liés au festival, dans la presse et sur internet.

Les participant(e)s cèdent également, et sans contrepartie, leurs droits de diffusion pour une projection supplémentaire dans le cadre de projections à la galerie d'art « Les Frangines » à Toulon.

Article 8: Droits Les réalisateurs retenus au festival attestent avoir obtenu cession du droit à l'image de toute personne apparaissant au sein de leurs réalisations pour les exploitations et diffusions de l'œuvre concernée et que les œuvres présentées sont réputées libres de tous droits de propriété artistique ou autre que pourraient détenir des tiers.

Article 9: Report – annulation : En cas de problème majeur, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter la manifestation.

La participation au Festival International Cinéma en Liberté implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Date :

Nom, Prénom :

Titre du film proposé :

Signature :